

監佃督, mentionné dans le *Tsin chou* comme particulier au département de *King* 荊州),¹ inspection des mesures, *kien-leang* 監量.²

Il y avait une certaine hiérarchie protocolaire entre les bureaux de l'administration locale. Les historiens déclarent que le chef du Bureau des Mérites avait le premier rang;³ en examinant à ce point de vue les documents de *Leou-lan*, on s'aperçoit qu'il est en effet toujours nommé le premier dans les énumérations. Ensuite viennent le comptable *tchou-pou*, qui est toujours au second rang, et le chef du Greffe *lou-che-yuan*, qui tient le troisième rang.⁴ Il ne m'est pas possible de descendre plus bas dans cette hiérarchie; toutefois l'Inspection des Greniers *kien-ts'ang* est en dessous du Bureau des Greniers *ts'ang-ts'ao*;⁵ le Bureau des Requête *tseou-ts'ao*⁶ et le Bureau des Hôtes *k'o-ts'ao*⁷ sont nommés une fois après le Bureau et l'Inspection des Greniers. Cette hiérarchie est une hiérarchie de bureaux et non de fonctionnaires: quand il n'y a pas de chef de bureau titulaire, mais seulement un intérimaire, bien plus, quand c'est le scribe du bureau et non le chef du bureau qui signe, l'ordre reste le même. On comprend d'ailleurs aisément que l'on n'ait pas changé l'ordre des bureaux contre-signant une pièce comptable, car cet ordre facilitait la vérification de ces pièces.

A la tête de chacun de ces bureaux⁸ était un chef de bureau, *yuan* 掾: il portait ce titre avec le nom du bureau qu'il dirigeait, par exemple, chef du bureau des mérites, *kong-ts'ao-yuan*; cependant le chef de la comptabilité était appelé simplement "le comptable" *tchou-pou*, litt. "celui qui préside aux registres". Chaque chef de bureau avait sous ses ordres un ou deux scribes, *che* 史, qui lui servaient de sous-chefs et se partageaient les affaires. Chefs et sous-chefs de bureau avaient à leurs côtés des sortes de secrétaires particuliers respectivement appelés *ts'ong-yuan-wei* 從掾位 et *ts'ong-che-wei* 從史位, ce qui signifie littéralement "celui qui suit le poste de *yuan*" et "celui qui suit le poste de *che*"; le rang hiérarchique de ces secrétaires particuliers devait être assez proche de celui de leur chef, puisqu'il leur arrivait de lui succéder: par exemple, *Tch'ö Tch'eng-tai* 車成岱, secrétaire particulier de sous-chef de bureau, *ts'ong-che-wei*, en janvier 270,⁹ était devenu en juin de la même année sous-chef de bureau militaire *ping-ts'ao-che*.¹⁰

Au-dessous des chefs de bureau et de leurs secrétaires particuliers était le petit personnel; les expéditionnaires, *chou-tso* 書佐 et *kan* 幹, qui copiaient la correspondance, les plantons, *yeou-kiao* 游徼, qui la portaient d'un bureau à l'autre, les petits scribes ou serviteurs, *siao-che* 小史, qui servaient peut-être d'huissiers; huissiers et plantons n'étaient pas des employés d'un cadre subalterne, au moins en Chine propre; c'étaient les degrés inférieurs de la hiérarchie locale, des positions de débutants; et quelque peu relevées que fussent leurs fonctions, ils appartenaient à la classe des lettrés et, après un certain nombre d'examens, ils pouvaient devenir copistes et expéditionnaires, plus tard chefs de bureau et même, par la suite, être promus dans l'administration centrale et devenir fonctionnaires. Tout le personnel de l'administration locale ne forme donc qu'un seul corps et c'est pourquoi tous, chefs et sous-chefs de bureau compris, étaient désignés de façon générale comme les employés, *li* 吏.

Dans les commanderies de la Chine propre, les employés étaient ordinairement pris parmi les notables, ainsi qu'on le voit par les inscriptions; les plus intelligents d'entre eux profitaient ensuite d'une occasion pour passer dans l'administration centrale et certains devenaient par la suite de hauts fonctionnaires. Il ne peut guère en avoir été ainsi dans la colonie militaire de *Leou-lan*: elle

1) *Tsin chou*, k. 24, 14b.

2) Ci-dessous, n° 214; CHAVANNES, *Documents*, 728, 745; CONRADY, *Handschriften*, Bois, 81, 86.

3) *Han kouan yi*.

4) CHAVANNES, *Documents*, 728, 743, 744, 745; cf. ci-dessous, n°s 215, 220.

5) Ci-dessous, n°s 190, 195 F, 214; CONRADY, *Handschriften*, Bois, 49.

6) CONRADY, *Handschriften*, Bois, 49.

7) Ci-dessous, n° 214.

8) Tout ce qui suit sur l'organisation des bureaux est tiré du *Tsin chou*, k. 24, 11b.

9) CHAVANNES, *Documents*, n° 733.

10) CHAVANNES, *Documents*, n° 736, 737.